le pacte civique

BULLETIN D'ADHESION / COTISATION pour les organisations

(ASPC)

Nom de l'organisation : .....

Nom du responsable légal : .....

Adresse postale :.....

.....

Adresse courriel : .....

Est déjà adhérente au Pacte civique (a signé les engagements) : oui non
Souhaite adhérer au Pacte civique et recevoir ses informations : oui non
Souhaite devenir cotisant du Pacte civique : oui non
Souhaite faire un don ponctuel : oui non
Souhaite recevoir un reçu fiscal : oui non
Souhaite être invité à l'assemblée générale de l'ASPC[1] : oui non

Barème de cotisation (minimum)

- Associations locales : 150 €
- Associations nationales et établissements publics, syndicats : 500€
- Entreprises de moins de 10 à 49 salariés : 150 €
- Entreprises de plus de 50 à 249 salariés : 1000 €
- Entreprises de plus de 250 salariés : 1500 €
- Entreprises de plus de 5000 salariés : 3000 €
- Villes de moins de 20 000 habitants : 250 €
- Villes et collectivités de 20 à 50 000 habitants : 400 €
- Villes et collectivités locales de plus de 50 000 habitants : 600 €
- Départements : 750 € · Régions : 950 €

Montant correspondant à votre €

Modalités de versement :

Par chèque bancaire : Libeller le chèque à l'ordre de : **ASPC**. L'envoyer sous enveloppe, avec ce bulletin dûment rempli, à : **Pacte civique, 250 bis Boulevard Saint Germain, 75007 – Paris**

www.pacte-civique.org

[1] Association de soutien du Pacte Civique, chargée de gérer ses moyens financiers et humains

Collectif Pacte Civique
250 Bis, Boulevard Saint Germain – 75007 Paris
Tél. : 01 44 07 00 06 - contact@pacte-civique.org - http://www.pacte-civique.org